

# REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de LES CLEFS

## DOSSIER n° DP 074 079 25 00023

Date de dépôt : 02/11/2025

Demandeurs : Monsieur PANISSET Charly  
Madame CANNATA Selena

Pour : agrandissement et modification de  
façades

Adresse terrain : 547 Route de la Tournette,  
74230 LES CLEFS

Affaire suivie par :  
BOISIER Marylène

Le Maire  
à  
**Monsieur PANISSET Charly**  
**Madame CANNATA Selena**  
**547 Route de la Tournette**

**74230 LES CLEFS**

OBJET : Retrait avant décision d'une déclaration préalable, RECOMMANDÉ A.R.  
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du 21/11/2025  
Votre courriel du 12/12/2025

Madame, Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°**DP 074 079 25 00023** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait le 15/12/2025

Le Maire,  
BRIAND Sébastien



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.*